Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1996)

Rubrik: Ressources extérieures

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RESSOURCES EXTÉRIEURES

ans l'ensemble, les besoins du CICR en matière de financement n'ont pas sensiblement changé ces dernières années, le niveau des budgets terrain et siège étant resté plus ou moins stable. Néanmoins, il a été plus difficile de les couvrir en 1996. En effet, compte tenu de la situation économique dans laquelle ils se trouvaient, les États ont été contraints de réduire leur contribution à l'aide humanitaire, comme ils l'ont d'ailleurs fait dans d'autres domaines. Paral-lèlement, la multiplication des organisations humanitaires a avivé la concurrence pour l'obtention de subsides gouvernementaux. Enfin, vu la politisation croissante de l'action humanitaire, il est devenu de plus en plus

ardu d'obtenir des fonds non affectés à une action spécifique.

Le CICR a donc dû adapter son système de récolte de fonds à ce contexte toujours plus difficile. De nouvelles stratégies ont été mises au point en 1996, sur la base d'une étude approfondie des procédures de mobilisation des ressources que l'institution avait mises en œuvre en 1995. Cela s'est notamment traduit par la centralisation en une seule unité — le Département des ressources extérieures — de tous les services chargés de récolter des fonds ou de mobiliser un soutien matériel. Ce Département est responsable des relations avec les gouvernements donateurs, les donateurs supranationaux comme la Commission européenne, le secteur privé et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont soutenu les activités du CICR en fournissant une assistance financière ou matérielle, ou en mettant du personnel à la disposition de l'institution.

Les nouvelles stratégies ont notamment consisté à développer et consolider les contacts existants avec les donateurs, afin d'améliorer les système d'information et de présentation de rapports du CICR. Le but était de concilier les demandes de nombreux donateurs qui souhaitaient davantage de transparence et l'objectif du CICR, à savoir maintenir une proportion élevée de contributions qui ne soient pas affectées à une action spécifique. Par ailleurs, l'institution s'est efforcée d'avoir accès à de nouvelles sources de financement, comme les fonds réservés à la prévention et à la préparation aux catastrophes.

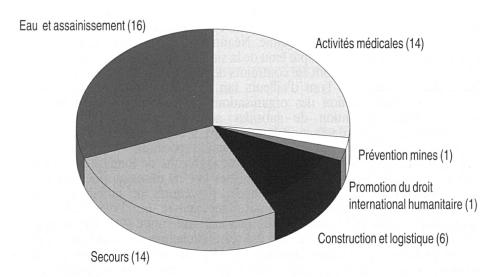
Le CICR s'est en outre efforcé de développer un potentiel de financement de la part de nouveaux États donateurs. Un accent particulier a été mis sur les

pays de la région du Golfe et de l'Asie du Sud-Est.

La coopération entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le CICR se renforçant toujours davantage, le traitement des délégations de projets et des accords bilatéraux est devenu une tâche essentielle du nouveau Département. En 1996, 52 projets de ce type ont été réalisés ou étaient en cours de réalisation. Comme l'indique le graphique ciaprès, la plupart ont été exécutés dans le cadre des activités de santé du CICR, la majorité étant des programmes de purification de l'eau et d'assainissement.

Bien que ces «nouvelles» formes de coopération avec le CICR aient globalement pu être considérées comme une réussite, il convenait cependant

DÉLÉGATIONS DE PROJETS ET PROGRAMMES BILATÉRAUX DU CICR EXÉCUTÉS PAR DES SOCIÉTÉS NATIONALES, SOUS COORDINATION DU CICR : TYPE DE PROJETS



NOMBRE TOTAL DE PROJETS: 52

d'apporter des améliorations dans toute une série de domaines liés à la gestion. À cette fin, le Département des ressources extérieures a entrepris une étude approfondie sur les délégations de projets du CICR et les projets bilatéraux des Sociétés nationales participantes exécutés dans des domaines placés sous la coordination du CICR. Des conclusions provisoires ont été publiées fin octobre, à la deuxième Réunion d'information à l'intention des Sociétés nationales participantes, qui a lieu deux fois par an. La version finale de cette étude, prévue pour début 1997, servira de base pour la définition de principes directeurs plus clairs. Un manuel de l'utilisateur, portant sur la réalisation de tels projets, doit également paraître; il permettra de résoudre les problèmes de gestion encore en suspens.

Unité essentielle au sein du Département des ressources extérieures, la Division de la promotion et recherche de fonds privés s'est efforcée de tenir le grand public au courant des objectifs et des opérations du CICR, et d'obtenir un appui financier du secteur privé. Elle a organisé, en 1996, une grande exposition intitulée «CICR : le défi humanitaire », qui a été inaugurée à Zurich, au printemps, et devait circuler dans les principales villes de Suisse. La Division a également créé un bulletin d'information pour ses donateurs du secteur privé, mené une campagne d'information à l'intention des juristes et lancé des appels d'urgence pour les victimes des conflits en Tchétchénie (sud de la Fédération de Russie), en Afghanistan, et dans la région des Grands Lacs en Afrique.